

Image not found or type unknown



## Regarder sous la porte, est ce une atteinte vie privée

Par **Lanoe**, le **12/05/2018 à 20:50**

Bonjour maître,

Mon propriétaire a regarder par le jour en bas de ma porte d'entrée, pour savoir si j'étais chez moi... Est ce une atteinte à la vie privée sanctionnable ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **13/05/2018 à 10:24**

Bonjour,

Même si ce n'est pas très civil, votre propriétaire cherchait sans doute à vous parler ou vous réclamer quelque chose ?

Par **Lanoe**, le **13/05/2018 à 13:06**

Je n'étais pas présente chez moi, c'est ma nièce qui m'en a parlé... Il a vu ses pieds sous la porte et comme elle n'a pas répondu, il a menacé d'appeler les pompiers...

Par **youris**, le **13/05/2018 à 19:51**

bonjour,

vous devez avoir un jour important sous votre porte d'entrée !

salutations

Par **Lanoe**, le **13/05/2018 à 19:54**

1,5 cm d'un côté de la porte oui. Il aurait, donc, le droit de le faire ?  
Merci de vos réponses.